

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 9 MAI 2022

Délibération n° D-2022-181

Acquisition d'une parcelle - Rue de Telouze - KO n°213

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 03/05/2022

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 16/05/2022

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Méline TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT.

Secrétaire de séance : Anne-Lydie LARRIBAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur David MICHAUT, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, ayant donné pouvoir à Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Sébastien MATHIEU

Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine

Acquisition d'une parcelle - Rue de Telouze - KO n°213

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre du projet d'aménagement dénommé « Le Hameau de Telouze », situé rue de Telouze, il a été identifié qu'un emplacement réservé se situait en dehors du périmètre de ce projet.

Il apparait nécessaire pour la Commune de pouvoir inclure cette parcelle dans l'aménagement global de la rue de Telouze, afin de pouvoir procéder à un élargissement de voirie.

Cette parcelle est cadastrée section KO numéro 213 pour une superficie de 570m².

Après négociation, les propriétaires ont accepté de le céder sur la base du prix habituellement pratiqué en matière d'emplacement réservé soit 11€/m².

Le prix d'acquisition s'élève à la somme de SIX MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX EUROS (6 270,00 euros) auquel s'ajouteront les frais d'acte notarié devant être supportés par la Commune acquéreur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section KO numéro 213 pour une superficie de 570m² au prix de 6 270,00 euros ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir.

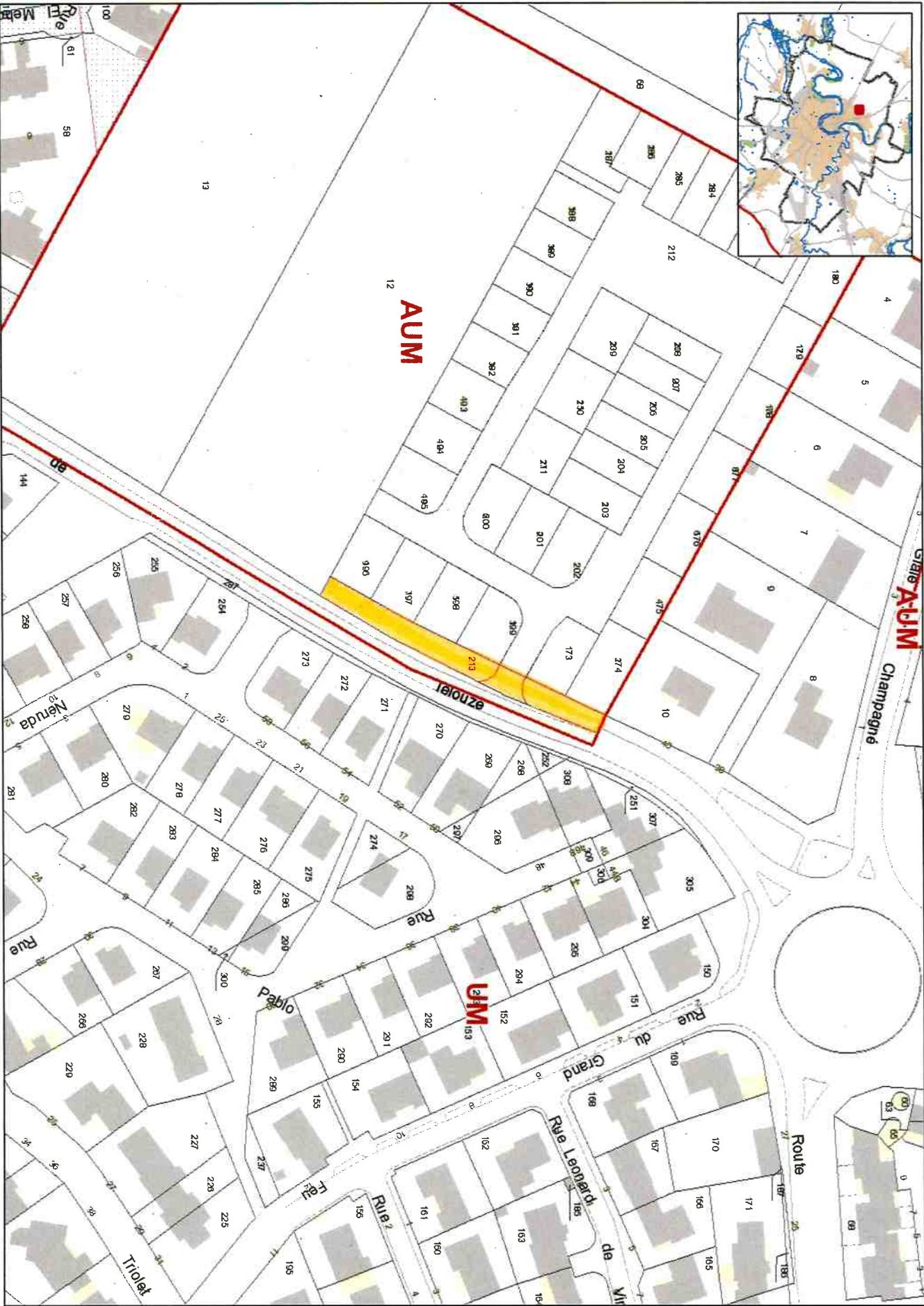
**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Bastien MARCHIVE



Lotissement
"Le Hameau de Telouze"

PA 8-1
PLAN DES RESEAUX

Niveau de détail de l'acte de lotissement		Niveau de détail de l'acte de lotissement		Echelle : 1/250	
Lotissement	Plan de lotissement	Lotissement	Plan de lotissement	1/250	1/250
Lotissement	Plan de lotissement	Lotissement	Plan de lotissement	1/250	1/250
Lotissement	Plan de lotissement	Lotissement	Plan de lotissement	1/250	1/250
Lotissement	Plan de lotissement	Lotissement	Plan de lotissement	1/250	1/250

GRUPE ETUDE - SITRA CONSEIL

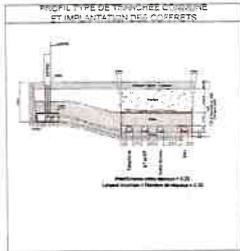
LEGENDE

RESEAUX PROJET

- Réseau d'adduction d'eau potable
- Collecteur de fosse
- Collecteur d'eau usée
- Câble individuel électrique
- Câble individuel éclairage public
- Gaz
- Chauffage individuel
- Fibre optique
- Réseau d'adduction d'eau potable
- Collecteur de fosse
- Collecteur d'eau usée
- Câble individuel électrique
- Câble individuel éclairage public
- Gaz
- Chauffage individuel
- Fibre optique

RESEAUX EXISTANTS

- Réseau d'adduction d'eau potable
- Collecteur de fosse
- Collecteur d'eau usée
- Câble individuel électrique
- Gaz
- Chauffage individuel
- Fibre optique



--- Extrait du permis d'aménager

NOTA: Ce plan projet peut être soumis à adaptation terrain pendant la phase travaux